



IV^{èmes} RENCONTRES INTERNATIONALES
MONACO ET LA MÉDITERRANÉE

Le patrimoine méditerranéen

PATRIMOINE CULTUREL
NATUREL ET SUBAQUATIQUE
POUR UN DÉVELOPPMENT DURABLE
EN MÉDITERRANÉE

ACTES

MONACO 2007

Association Monégasque pour la Connaissance des Arts

LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ MARINE ET CÔTIÈRE EN MÉDITERRANÉE

Selon les évaluations du Plan d'action pour la Méditerranée, cette mer couvre 0,7 % de la surface des océans et abrite 28 % d'espèces endémiques, 7,5 % de la faune et 18 % de la flore marines mondiales. Il s'agit d'un des *hot spots* de la biodiversité marine au niveau planétaire.

On y trouve des habitats exceptionnels tels que les herbiers de posidonies, les fonds à coralligène, les grottes sous-marines, les zones dunaires, les forêts littorales et les lagunes. Depuis des milliers d'années, les côtes subissent une pression humaine importante qui s'est intensifiée depuis un siècle avec :

- la concentration de la population dans d'immenses zones littorales urbanisées,
- la fréquentation touristique,
- le développement portuaire et ses conséquences,
- l'introduction d'espèces exogènes,
- l'intensification de l'activité de la pêche au moyen de techniques insuffisamment sélectives,
- l'assèchement des marais et le développement d'une agriculture littorale intensive, utilisant massivement engrais et pesticides.

Au début des années 1970, le Commandant Cousteau a mis en garde contre l'épuisement biologique de la Méditerranée. Son appel a rencontré un écho au sein de la Communauté internationale qui s'est organisée pour traiter les questions de pollution marine. Ce fut le début des Conventions de protection du milieu marin avec, en particulier, la Convention MARPOL (1973) qui vise à lutter contre la pollution des mers par les hydrocarbures, et la Convention de Londres (1972) qui réglemente les immersions, et sera renforcée beaucoup plus tard.

Au niveau des mers régionales, le nouveau Programme des Nations Unies pour l'Environnement, établi après la Conférence de

Stockholm (1972), met en place le Plan d'action pour la Méditerranée et la Convention de Barcelone (1976) qui en est le cadre juridique, ainsi que ses protocoles. Dans ce cadre, un protocole relatif aux aires spécialement protégées (ASP) est adopté dans la foulée et un Centre d'activités régionales est mis en place à Tunis pour gérer ce programme. Après la Conférence de Rio, il est remplacé par le protocole de 1995, entré en vigueur en 1999, relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique.

Le protocole ASP de 1995

Il a pour objectif :

- la conservation des espèces menacées d'extinction, en danger ou à gérer,
- l'utilisation durable des ressources biologiques,
- la protection ou la restauration des habitats,
- la conservation des types d'écosystèmes marins et côtiers, représentatifs de la Méditerranée,
- la mise en place d'aires spécialement protégées d'intérêt méditerranéen (ASPIM).

Le nouveau protocole est inspiré par la toute nouvelle (1992) Convention sur la diversité biologique ainsi que par la Convention de 1982 sur le Droit de la mer. D'une approche de conservation des espèces et habitats les plus remarquables (protection de la nature), elle s'élève à une vision écosystémique de la gestion du milieu marin. Elle introduit une notion nouvelle, particulièrement innovante, les ASPIM, un ensemble d'aires protégées inscrites sur une liste par la réunion bisannuelle des pays-parties à la Convention de Barcelone. De telles ASPIM peuvent être créées en haute mer sur proposition des États côtiers concernés. Finalement, dans le cadre du nouveau protocole ASP, la Convention de Barcelone intervient selon plusieurs méthodes :

- la création d'ASP dans le cadre national (il y en a environ 150),
- l'inscription des ASP de valeur régionale sur la liste des ASPIM,
- l'adoption d'annexes au protocole, relatives aux espèces protégées et dont l'exploitation est interdite ou réglementée selon le cas,
- des plans d'action pour les espèces les plus remarquables : phoques-moines, tortues marines, cétacés, végétation marine, poissons cartilagineux, oiseaux marins menacés.

L'ensemble des questions relatives à la protection de la biodiversité marine a été abordé de façon plus stratégique dans un Plan d'action pour la biodiversité (PAS-BIO) adopté par les pays membres en 2005.

Autres instruments juridiques et programmes internationaux

La Convention de Barcelone n'est pas le seul cadre juridique international traitant de la biodiversité marine en Méditerranée ; on mentionnera également :

- les accords régionaux spécifiques tels que la Convention ACCOBAMS qui traite de la protection des cétacés,
- les traités globaux tels que la Convention sur le commerce des espèces en danger (CITES) qui trouve aussi son point d'application en Méditerranée, ou la Convention de Ramsar sur les zones humides d'intérêt international, qui est déclinée en Méditerranée sous forme d'un programme régional : MEDWET,
- les directives européennes relatives à la biodiversité, qui lient les 7 pays européens de la Méditerranée, en particulier la directive Habitats de 1992 dont l'application s'étend progressivement au milieu marin.

Enfin, de grandes organisations internationales telles que l'UICN et le WWF ont développé des programmes spécifiques à la Méditerranée. Il s'ensuit une gouvernance régionale relativement complexe, caractéristique bien connue de la gestion de l'environnement. Pour autant, l'efficacité du dispositif est encore limitée et de nouvelles questions sont soulevées pour l'avenir.

Une efficacité encore limitée

Bien que la surface totale des aires côtières et marines protégées, toutes catégories, atteigne 1,15 million d'ha, multipliée par 6 en 25 ans, moins de 1 % de la surface marine est incluse dans une ASP. On rejoint ainsi les performances mondiales soulignées par l'UICN. Les océans et les mers sont très peu concernés par la création d'aires protégées. Il s'agit d'une des lacunes majeures de la Gouvernance de la biodiversité.

D'autre part, les populations de certaines espèces en danger comme le phoque-moine ne semblent pas connaître de dynamique

positive. Les habitats sensibles tels que les plages où pondent les tortues marines ne sont pas suffisamment protégées. Les herbiers de posidonies restent menacés par les travaux en mer et les ancres des navires de pêche ou de plaisance.

La situation est également critique sur le littoral où peu de pays appliquent une politique ambitieuse de protection des habitats et paysages côtiers. Le développement touristique et son cortège d'infrastructures continuent de détruire ou de menacer de nombreux sites remarquables.

Questions émergentes

Outre ces questions traditionnelles, on note l'émergence de questions complexes dont il importe de se saisir avec rigueur :

- la question des espèces introduites, transitant par le canal de Suez notamment,
- la protection de la mer profonde,
- l'interaction avec les pêcheries,
- l'impact de l'aquaculture.

Longtemps, la priorité a été donnée à la lutte contre la pollution marine due à la navigation, aux villes côtières et aux apports fluviaux. Cette priorité reste forte mais la Communauté internationale accorde désormais plus d'attention à la biodiversité marine. C'est ainsi que la Commission européenne a financé le programme MEDPA qui permet de soutenir l'action des réserves et des parcs marins dans les pays du Sud. De même, le FEM (Fonds pour l'Environnement Mondial) et le FFEM (Fonds français pour l'Environnement mondial) apportent leur contribution à l'action du PAM pour la biodiversité marine.

Enfin, les États-parties à la Convention de Barcelone se préparent à négocier un nouveau protocole concernant la gestion intégrée des zones côtières.

Les pays européens ont un rôle particulier à jouer dans le contexte régional méditerranéen : ils doivent non seulement donner l'exemple d'une application dynamique de la Convention de Barcelone et des autres traités internationaux concernés, mais également soutenir les efforts des pays du Sud. Ils doivent aussi donner l'exemple de la modération et d'une approche durable dans le domaine de la pêche.

Lucien CHABASON
Président du Plan Bleu

TABLE DES MATIÈRES *

Allocution de bienvenue par Elisabeth BRÉAUD.....	11
Allocution d'ouverture par Robert CALCAGNO	15
Ouverture du colloque par Mounir BOUCHENAKI.....	19
Abdelaziz TOURI, Pour une Méditerranée plus équitable	25
Marie-Françoise COUREL, La Planète bleue.....	35
Maria Teresa VERDA SCAJOLA, Introduction à la première table ronde	47
Youssef BENCHEQROUN, Le Projet Tanger Med	51
Naguib AMIN et Bernard SALOMÉ, Intégration des projets de gestion archéologique sous-marine dans le cadre d'un développement culturel de la ville d'Alexandrie	61
Marc MAYER OLIVE, Le port de Barcelone entre la ville et la mer	67
Marie-Paule ROUDIL, L'activité de l'UNESCO face au « problème Venise » : fragilité de la lagune, équilibre éco- logique menacé, patrimoine culturel en péril.....	77
Pascal ARNAUD, Le paysage culturel maritime antique : pro- blèmes d'exploration et de valorisation d'un patrimoine complexe	87
Roberto PETRIAGGI et Barbara DAVIDDE, Restauration sub- aquatique : le bilan de cinq années de travaux expérimen- taux de l'Institut central pour la restauration dans le parc archéologique de Baïa (Naples).....	105

* Nous n'avons pu recevoir à temps les textes de la conférence de Monsieur Mohammed Béji BEN MAMI « La mise en valeur des sites archéologiques côtiers de Tunisie » et de Monsieur Mustafa El TAYEB «Connaissances pour un Développement durable ».

S.E.M. Emilio MARIN, La préservation et la conservation de la zone archéologique côtière de Split. Deux expériences personnelles : Salona et Naronna	117
Alain d'IRIBARNE, Favoriser une appropriation du patrimoine à travers des sites WEB : l'exemple du projet Strabon ...	127
S.E.M. Bernard FAUTRIER, Monaco, un exemple pratique : la réserve sous-marine et sa préservation dans le cadre des projets d'urbanisation en mer	141
Lucien CHABASON, La protection de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée	149
Gabi KHALAF, L'impact de la marée noire sur l'écosystème marin et côtier au Liban	153
Paula MOSCHELLA, Commission Internationale pour l'Exploration Scientifique de la mer Méditerranée (CIESM) : à l'œuvre pour la conservation de la biodiversité	167
Gilles BOEUF, Quel avenir pour la biodiversité en Méditerranée ?	181
Yasar YILDIZ, Le patrimoine culturel sous-marin de la Turquie	205
Katerina DELLAPORTA, La préservation des Antiquités subaquatiques en Grèce : mesures législatives et problèmes de protection	211
Jean-Luc MASSY, Soixante années d'archéologie sous-marine en Corse	221
Jasen MESIC, Le patrimoine culturel sous-marin en république de Croatie : protection, gestion et perspectives ...	233
André LARONDE, Le patrimoine archéologique sous-marin en Libye	247
Ismail SERAGELDIN, Villes, patrimoine et développement durable en Méditerranée	259
Synthèse du colloque par Mounir BOUCHENAKI	269
Allocution de clôture par Élisabeth BRÉAUD	277
Les participants	279
Remerciements	283
Table des Matières	285